

● (2150)

Une voix: Poursuivez.

M. Benjamin: Ce que j'aimerais aussi que les partisans de la libre entreprise des deux côtés de la Chambre me citent, c'est un cas où une société privée a fait profiter le consommateur et non seulement ses actionnaires d'une partie de ses profits. Je voudrais que ces gros entrepreneurs privés et ces va-nu-pieds de la rue Bay me nomment une société de finance au cœur tendre qui, après avoir pris en compte dans ses frais le coût de son emprunt, ait rendu à ses clients une part du profit réalisé. Je suis prêt à changer d'avis, monsieur l'Orateur si vous pouvez me donner . . .

M. Ellis: N'en faites rien.

M. Benjamin: . . . un exemple. Rendez-vous aux assemblées annuelles des sociétés comme Cominco, Inco et CPR et écoutez tous ces grands investisseurs du secteur privé. La vieille petite dame en souliers de course sortie tout droit du congrès local du parti conservateur avec pour 100 dollars de part a-t-elle son mot à dire? Cela ressemble au congrès du parti conservateur de la semaine dernière où on a fait venir une bande d'étrangers qui dirigeaient tout et où on a mis de côté les politiques pour faire de la politique. Rendez-vous à l'assemblée annuelle d'une société et regardez ce que l'actionnaire moyen a à dire dans l'exploitation de cette dernière. En fait, rien du tout. Au moins, dans le cas d'une société de la Couronne, nous avons la chance d'intervenir. J'invite mon collègue à acheter une action du Canadien Pacifique et à se rendre à l'assemblée annuelle de cette société pour voir ce que l'on fait d'une motion présentée par quelqu'un de l'assemblée. Il n'aboutira à rien; on lui dira qu'il manque au règlement. Tout est décidé par cinq ou dix personnes. Au moins, dans le cas d'une société de la Couronne, qu'elle soit fédérale ou provinciale, nous pouvons lui demander des comptes.

M. Gamble: Où?

M. Benjamin: Ici même.

M. Huntington: Comment?

M. Benjamin: Où étiez-vous donc? Ce ne sont pas les possibilités qui vous ont manqué. Lorsque nous étudions en comité les rapports annuels des sociétés de la Couronne, où étaient donc ces partisans de la libre entreprise? Tout ce qu'ils veulent savoir, c'est comment se débarrasser de ces sociétés. Ils ne veulent pas qu'elles leur rendent des comptes.

M. Gamble: A quelle réunion avez-vous déjà participé?

M. Benjamin: Regardez ces imbéciles de droite qui appartiennent à ce qu'on appelle les deux grands partis; lorsqu'ils ont la possibilité de faire quelque chose au sujet des comptes que doit rendre une société de la Couronne, ils n'en profitent pas. Puis ils viennent à la Chambre et déblatèrent contre les sociétés de la Couronne.

L'ajournement

Le député trouve à redire au fait que les sociétés de la Couronne soient mandataires de Sa Majesté. Mieux vaudrait qu'il vérifie les lois canadiennes.

Des voix: Oh, oh!

M. Benjamin: A propos, nous allons nous prononcer cette fois-ci dans le même sens que l'opposition officielle, mais pour d'autres raisons.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: C'est une honte!

M. Benjamin: Monsieur l'Orateur, les députés qui prétendent que ce bill aura un effet automatique et éternel font preuve de la pire ignorance ou de la pire stupidité. Un effet automatique et éternel, cela n'existe pas. Le député devrait savoir qu'il ne doit pas faire des déclarations comme celle-là, au lieu de faire appel à ce qu'il y a de plus bas chez les gens . . .

M. Clark: Lisez donc le bill!

M. Benjamin: . . . au lieu de demander aux citoyens de le soutenir quand il a tort.

M. Clark: Quel jour sommes-nous, Les?

M. Benjamin: Monsieur l'Orateur, je m'étonne que le député ne proteste pas contre les pertes massives que subissent les sociétés privées, alors que des milliers de consommateurs sont touchés et que des milliers d'actionnaires perdent tout; pourtant, quand cela arrive à une société de la Couronne, il ne manque jamais de la blâmer.

● (2200)

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES FINANCES—A) LE DÉFICIT BUDGÉTAIRE PRÉVU. B) LES DÉPENSES EN MATIÈRE D'AIDE À L'ÉTRANGER—ON DEMANDE LE RENVOI AU COMITÉ

M. John Gamble (York-Nord): Monsieur l'Orateur, vendredi dernier, j'ai posé deux questions au ministre d'État (Finances) (M. Bussièrès). La première portait sur la forte aggravation du déficit budgétaire. J'ai rappelé qu'il y a six mois le déficit avait été prévu à 10.49 milliards de dollars pour l'année financière en cours. J'ai demandé au ministre d'État si le ministère des Finances avait modifié ses prévisions à l'égard du déficit et à combien s'établirait ce dernier pour l'année financière en cours. La question reposait sur la supposition logique qu'étant donné l'augmentation massive des frais engagés par le gouvernement à la suite de l'affaiblissement de l'économie, lequel affaiblissement a entraîné la réduction notoire de ses revenus, il était prévisible que le déficit s'aggraverait, et cela de façon notable.